

L'intercommunalité du Cap Corse travaille sur une Charte Paysagère

L'approche paysagère dans la politique d'aménagement du territoire, tel était le thème central de la dernière réunion du conseil communautaire du Cap Corse à Sisco.

PAESE. Cette Charte définit des principes de préservation et de gestion du cadre naturel, mais aussi sa mise en valeur au bénéfice des habitants et des visiteurs du territoire. Cette démarche devient, de ce fait, la véritable expression d'un intérêt commun pour la qualité du cadre de vie et des milieux naturels.

Ainsi, 26 octobre à Sisco, a eu lieu, sous la présidence de **Pierre Chaubon**, une réunion du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Cap Corse.

Au cours de cette séance de travail en présence des services de la DDTM, de la DREAL, de l'Office de l'Environnement, de l'Architecte des Bâtiments de France, du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement, du Département de la Haute Corse et de l'association Petre Scritte, les élus ont souhaité exprimer leur volonté de prise en compte d'une approche paysagère dans la définition de leur politique d'aménagement du territoire.

La mise en place d'une Charte



paysagère devrait permettre de répondre à cet objectif en définissant les particularités du patrimoine bâti et paysager du Cap Corse avec :

- l'amélioration de la connaissance de ce patrimoine ;
- la sensibilisation et le conseil des acteurs locaux dans leur réflexion sur l'urbanisme et dans leurs projets de développement et d'aménagement du territoire ;
- la proposition d'actions opérationnelles en matière de gestion de l'urbanisation, du patrimoine bâti et des paysages.

Après la présentation par **Pierre Marie Luciani**, inspecteur de la DREAL, de l'outil « charte paysagère » et de différents exemples de réalisation, les participants ont étudié les modalités et les conditions de mise en oeuvre de ce projet pour région du Cap Corse.

L'estimation du coût et du délai de la mission en fonction du contenu du cahier des charges a également été abordée.

Une phase « diagnostic » permettra de détecter quels sont les grands enjeux de la politique paysagère et écologique du territoire et les orientations vers lesquelles doit s'engager l'intercommunalité pour maintenir ou valoriser la qualité de ses sites.

Lors du prochain conseil communautaire, à la fin du mois de novembre, Pierre Chaubon proposera aux élus de la Communauté de Communes du Cap Corse un projet de délibération sur le principe de cette opération et un plan de financement adapté. Au final, cette charte paysagère constituera un véritable outil d'aide à la décision pour les acteurs du territoire.

M.M.